

**Conseil Fédéral d'Appel du 31 mars 2010 :**

*« Monsieur Freddy HAMLET, suite à l'appel interjeté contre la décision CND 404/09 de la Commission Nationale de Discipline, s'est vu infliger une sanction d'un retrait provisoire de licence d'une durée de deux ans avec sursis suite à sa participation à des épreuves organisées ou autorisées par la FFC alors qu'il faisait l'objet d'une sanction disciplinaire d'interdiction de participer aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC.*

*La sanction ayant été notifiée à Freddy HAMLET le 15 avril 2010 et ce dernier ayant accusé réception du courrier le 22 avril 2010, l'intéressé est sanctionné d'un retrait provisoire de licence avec sursis à compter de cette dernière date jusqu' au 22 avril 2012 inclus. »*